

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 16 NOVEMBRE 2022

02- Objet : ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITE (ACP) - VALIDATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION

N° Ordre : DE-108-2022

Rapporteur : Nicolas Lacombe, vice-président au Développement Economique

Nomenclature : 7.4 Interventions Economiques

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Francescas, après convocation du 09 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (38) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIERS

Le Frechou : M. André APPARTIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA,

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, et MM Hugues DAVID, Patrice DUFAU et Nicolas LACOMBE,

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : -

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : -

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrilles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL à M. Jean-Louis MOLINIE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques ECHEVERRIA

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à Mme Evelyne CASEROTTO, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à M. Hugues DAVID,
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI à M. Alain LORENZELLI
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE à M. Jacques LAMBERT

Membre absent excusé (2) :

Barbaste : M. Michel DAUNES

Lavardac : M. Georges BARBARA

Membre absent non excusé (4) :

Nérac : Mme Mélanie SERRES-SOLANO et MM Patrick GOLFIER et Serge ARNAUNE

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 38

Votants : 46

Absents : 14

- Dont « pour » : 46

- Dont suppléé : 0

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence développement économique et tourisme – Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle de la Nouvelle Aquitaine,

Vu la délibération du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine en date du 16 décembre 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion de l'Albret et autorisant son Président à le signer,

Vu la délibération n°DE-165-2019 de la Communauté de communes Albret Communauté en date du 26 décembre 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion de l'Albret, et autorisant son Président à le signer,

Vu la décision n°DEC-107-2021 du 13 juillet 2021 relative à la demande de subvention pour la mise en œuvre d'une Action Collective de Proximité (ACP) en Albret,

Vu la décision n°DEC-117-2021 du 21 juillet 2021 relative à la demande de subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre des audits de croissance, bilans-conseils numériques et aides directes à l'investissement – 2021-2024,

Vu la décision n°DEC-020-2022 du 16 février 2022 relative à la demande de subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'ingénierie du dispositif,

Vu la décision n°DEC-022-2022 du 17 février 2022 relative à l'attribution du marché relatif à la réalisation des audits de croissance ou de bilans conseils et élaboration de dossiers de demande de subventions entreprises dans le cadre de l'ACP en Albret,

Vu la commission économique en date du 07 février 2022, au cours de laquelle ce sujet a été évoqué,

Vu le premier Comité de pilotage de l'ACP en date du 19 octobre 2022, au cours duquel le règlement d'intervention a été validé,

Considérant que dans le cadre de sa politique contractuelle, la Région Nouvelle Aquitaine a engagé une démarche de contractualisation avec le territoire de l'Albret qui s'est concrétisée par la signature, le 11 juin 2020, d'un Contrat de Dynamisation et de Cohésion régissant le programme d'actions pluriannuel de soutien du territoire et de valorisation de ses atouts ;

Exposé des motifs :

Dans le cadre de ce contrat, l'Action Collective de Proximité est une opération destinée à soutenir les projets d'investissement des entreprises de l'artisanat, du commerce et des services. Elle permet d'aider techniquement et financièrement de Très Petites Entreprises (TPE) qui souhaitent se moderniser ou se mettre aux normes, soit pour développer et/ou diversifier leur activité, soit pour préparer leur transmission.

A travers cette opération, Albret Communauté souhaite poursuivre les objectifs suivants :

- Permettre aux entreprises de proximité de se moderniser et d'améliorer les services rendus à la population locale ;
- Accompagner les commerces de proximité pour le maintien d'une offre commerciale attractive sur l'ensemble du territoire afin de limiter les temps de trajet dans un objectif écologique et de qualité de vie ;
- Améliorer l'attractivité des activités commerciales dans les centralités ;
- Favoriser le maintien des services pour garantir la qualité de l'accueil ;
- Inciter les chefs d'entreprises de plus de 55 ans à préparer la transmission de leur entreprise en leur permettant notamment de réaliser les mises aux normes et les modernisations indispensables pour trouver un repreneur.

L'opération comporte deux volets :

- Le diagnostic de l'entreprise, dénommé « **Audit croissance** » et/ou « **bilan-conseil numérique** » ;
- L'« **Aide directe aux entreprises** » qui se traduit par le versement d'une subvention à l'entreprise pour l'accompagner dans son projet d'investissement.

Considérant ces éléments, il paraît nécessaire de mettre en place un règlement d'intervention qui fixe les règles du dispositif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **D'accepter** les termes du règlement d'intervention joint en annexe,
- ▶ **D'autoriser** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

